



URBANISME

PLUi: QUEL TERRITOIRE POUR 2024 ?



REGISTRE
DISPONIBLE
DANS VOTRE
MAIRIE



Réalisation : CC2M 2021 - ©Photos : Freepik - PNS ne pas jeter sur la voie publique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CC2Morin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Contacts
& info**

Communauté de Communes des 2 Morin
10, Avenue de la Maison Blanche
77320 La Ferté-Gaucher
Tél.: 06 75 65 82 14 - y.bonnet@cc2m.fr
www.cc2morin.fr - f/CC2M

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) c'est...

Un document d'urbanisme qui établit le projet d'aménagement et d'urbanisme de la communauté de commune des 2 Morin et des 31 communes.

Il rassemble les communes et les différents acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, acteurs publics et économiques) au sein de projet commun, cohérent et solidaire.

Il verra le jour à l'horizon 2024.

Les modalités de concertation avec vous

D'ici cette échéance, pour celles et ceux qui souhaitent s'informer et faire part de leur avis sur le PLUi, sachez qu'un registre dans lequel vous pouvez faire part de vos requêtes est disponible auprès **de votre mairie** ou bien **au siège de la CC2M** (1, Rue Robert Legraverend 77320 La Ferté-Gaucher).

Pour plus de renseignements sur la démarche du PLUi, rendez-vous sur la page dédiée sur le site de la CC2M : www.cc2morin.fr.

Cet espace vous permet également, de laisser un message sur le forum.

